

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	18

**Absents ayant donné un pouvoir :** Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

**Absents excusés :** M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

**Date de la convocation**

14 février 2025

**Date d'affichage**

14 février 2025

**Objet de la délibération**

**1- Commande publique**

**1.7 Actes spéciaux et divers**

**2025-013 – Dossier de consultation pour les travaux de désenclavement de la place du Souvenir**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification

4 mars 2025

A été nommé secrétaire : M. Gérard HUET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de désenclavement de la place du Souvenir est un projet de longue haleine qui arrive à son terme. Le cabinet INCA a été retenu pour réaliser le dossier de consultation des entreprises.

Les travaux sont estimés à 310 755 € HT soit 372 906 € TTC. La commission « aménagement du territoire » du 26 février 2025 est favorable à la réalisation de ces travaux.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Monsieur Fabrice PELLETIER, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de désenclavement de la place du Souvenir,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure des marchés à procédure adaptée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.



Le secrétaire de séance  
Gérard HUET



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA

